



a qui remettre ma demission de gerante

Par **peanault**, le **28/04/2009** à **17:58**

je suis actuellement gerante d'un bar appartenant a une sarl, je n'ai pas de part dans la sarl. il y a 2 associés un majoritaire qui possede 60% des parts et un minoritaire qui en possede 40%.

l'associé majoritaire est actuellement en detention preventive pour affaire concernant le bar,
1° puis-je remettre ma demission à l'associé minoritaire
2° peut il donner mandat a son avocat pour convoquer une assemblée generale pour prendre en compte ma demission et nommer un nouveau gerant?

merci d'avance
peanault

Par **loe**, le **28/04/2009** à **18:15**

Bonjour,

Il faut que vous regardiez ce qu'il est prévu dans votre contrat de gérance.
La démission est prévue, il faut respecter les clauses.

Par **peanault**, le **28/04/2009** à **19:26**

rien n'est prevu

Par **loe**, le **29/04/2009** à **08:46**

Bonjour,

ah bon, et vous avez signé un contrat de gérance sans vous assurer que vous pourriez le rompre ?

Par **peanault**, le **30/04/2009** à **16:33**

il s'agit d'un statut classique et rien n' est prévu(ou plutot indiqué) en cas d'indisponibilité de l'actionnaire principale et a fortiori d'incarceration...
en fait j'etais salariée de la boite quand on m'a proposer la gerance....